

DISCOURS BUDGET PRIMITIF

14 et 15 décembre 2009

Mes Chers Collègues,

Depuis le DOB la situation générale dans laquelle s'inscrivait la préparation de notre budget n'a pas fondamentalement changé. Il faut pourtant souligner tantôt des confirmations, tantôt des avancées dans l'examen des textes qui intéressent directement nos collectivités et parfois aussi le mouvement de certains indicateurs qui pourrait s'analyser comme le début, non pas d'une embellie, mais d'une stabilisation.

Ici je pense aux chiffres de l'emploi dont la forte dégradation semble –avec toute la prudence de mise– endiguée dans notre département. Cependant, le nombre de sarthoises et de sarthois victimes de la crise reste très élevé et cette réalité réclame toujours des mesures de soutien à l'activité et aux personnes que l'on retrouvera dans le projet de budget qui vous est soumis aujourd'hui.

Avant d'y revenir, je voudrais mettre en exergue ce qui caractérise d'abord la section de fonctionnement pour dire en premier lieu que ce qui m'a guidé partout où cela est possible, c'est le contrôle de la dépense et la recherche de l'économie de gestion en utilisant l'ensemble des outils à notre disposition.

C'est ainsi qu'en matière de transports, l'assujettissement à la TVA permet de minorer la dépense d'environ 1 M€. De la même façon, le niveau assez bas des taux d'intérêt permet d'atteindre une diminution des charges d'intérêt alors que l'encours de la dette augmente. Nous devons aussi continuer à sortir d'une simple logique de guichets pour rationaliser l'attribution de nos concours en tenant compte réellement de la situation financière de nos partenaires et interlocuteurs. Globalement les dépenses de fonctionnement doivent être contenues dans la limite d'une progression d'environ 3 %. Elles progressaient l'an dernier, je vous le rappelle, de 5 %, c'est-à-dire de 20 M€ comparé au BP 2008. En 2010 elles croîtraient de 13,5 M€, soit pratiquement 7 millions de moins qu'entre les années 2008 et 2009, ce qui traduit concrètement l'objectif de maîtrise de la dépense.

Côté recettes, la DGF reçue par le Département devrait augmenter de 0,6 à 0,7 % l'an prochain, ce qui mérite d'être relevé car il faut quand même se souvenir qu'entre 2008 et 2010 les ressources de l'état, crise oblige, auront diminué de 20 %. Et, par ailleurs, le FCTVA progressera très fortement l'an prochain. Sans mauvaise surprise, comparé à ce qui nous était annoncé, la compensation de la disparition de la Taxe Professionnelle au 1^{er} janvier 2010 correspondra au produit que nous avons perçu en 2009.

Puisque je viens d'évoquer la compensation de la TP, permettez-moi de vous livrer quelques réflexions sur sa réforme, pour rappeler que remettre à plat l'assiette de la TP était vraiment devenu une nécessité absolue tant cette taxe décourageait l'investissement et agissait contre l'emploi. La nouvelle assiette est équilibrée et répond aux critiques exprimant le caractère anti-économique de la précédente. Il convenait enfin de préserver les ressources des collectivités territoriales et je crois pouvoir dire que le Sénat s'y est employé. On peut affirmer que la Commission des Finances a « réécrit » le dispositif de répartition des nouveaux impôts. Désormais toutes les collectivités sont traitées à l'identique, quelle que soit la taille des entreprises qu'elles accueillent. La ressource perçue dépendra de la valeur ajoutée des entreprises et quel que soit leur chiffre d'affaires elles acquitteront un impôt local au taux de 1,5 %. Et par un jeu de dégrèvement que nous avons réussi à imposer au Gouvernement, les entreprises se verraient restituer la part d'impôt qu'elles n'auraient pas dû acquitter. Si tout cela apparaît très technique, il faut, je crois, insister aussi sur les clauses de revoyure que nous sommes parvenus, là aussi, à imposer. Ainsi, nous avons demandé au Gouvernement de remettre au Parlement avant le 1^{er} juin 2010 un rapport qui présentera les simulations de recettes de chaque collectivité et sur la base de ce rapport, et avant le 31 juillet 2010, une loi viendra ajuster la réforme de la TP. Ce ne sont donc pas des clauses de style, mais de véritables rendez-vous que nous avons obtenus afin d'être en mesure d'apprécier toutes les conséquences de la réforme.

La recette en provenance de la CNSA se retrouvera au même niveau que celle de 2009, ce qui n'est, certes, pas suffisant mais souvenons-nous que les ressources de la caisse sont pour partie assises sur la CSG et la masse salariale au titre de la journée de solidarité mises à mal par ces temps de grande fragilité économique. Ici je n'ai jamais varié dans ma position. Je reste convaincu que seule la création du 5^{ème} risque permettra de rétablir un financement équilibré de l'APA. Dans l'immédiat je voudrais toutefois en finir une fois pour toutes sur les prétendus 50 % de la dépense que l'Etat devait apporter aux Départements. Je suis allé relire la loi. Que dit-elle ? Que l'Etat apportera chaque année sa

contribution qui ne pourra dépasser 50 % du surcoût par rapport aux dépenses antérieures supportées par les Départements. Voilà la vérité et ajoutons que cette règle a été fixée dans un contexte législatif qui avait totalement sous-évalué le rythme de la montée en charge de l'APA. Dès fin 2002 nous étions déjà en Sarthe à près de 6 000 allocataires.

Dans les recettes fiscales indirectes votées par la collectivité, les droits de mutation représentent plus de 80 % de ce produit. Hélas, comme vous le savez, ils sont aussi en forte diminution. Après avoir régressé de près de 7 % en 2008, puis probablement d'au moins 20 % en 2009, nous avons envisagé une recette prévisionnelle de 30 M€, soit 10 millions de moins qu'en 2008 ! Très clairement, si le marché immobilier ne connaît pas de rebond significatif nous aurons beaucoup de mal à atteindre plus de 30 M€ en provenance des droits de mutation.

Comme je l'ai sous-entendu en préambule, l'investissement reste une priorité qui n'est pas discutable. Pour mesurer la force de cette priorité en 2010 et établir une comparaison honnête et probante, il faut aussi se référer à l'exercice 2008 car 2009 intégrait 8 M€ supplémentaires couverts par le remboursement anticipé de la TVA. Nous marcherons donc en 2010 au même rythme qu'en 2009 hors plan de relance pour consacrer un peu plus de 116 M€ à l'investissement. C'est aussi l'occasion pour moi de remettre quelques pendules à l'heure et pour dire que notre effort en faveur du soutien au développement local, c'est-à-dire notre apport aux communes et à leurs groupements, reste considérable avec plus de 38 M€. A ceux qui s'aventureraient à mentionner qu'il était de 44 M€ en 2009 je répondrais qu'il faut trouver la différence dans le Grand Stade. Mais pour que chacun estime pleinement ce que représente ces 38 M€, je préciserai qu'un département breton, trois fois plus important que le nôtre, se flattait l'an dernier encore d'apporter 40 M€ d'aides aux communes et aux associations, quand il vient d'annoncer que ces dotations seront diminuées de 30 % l'année prochaine ! Je peux donc affirmer sans risque que nous sommes et demeurerons très solidaires des territoires et des habitants. Solidaire, ce budget d'investissement le sera également par l'impact positif qu'il produira sur le plan de charges des entreprises. Je vous laisse imaginer ce qui se serait passé cette année si nous n'avions pas mis l'accélérateur sur l'investissement et nous ne sommes pas là dans l'effet de tribune. La totalité des crédits inscrits auront été dépensés au cours de l'exercice. D'ores et déjà les engagements pris sont tenus alors même que le mois de décembre est celui où se font une part importante des mandatements.

J'ai parlé d'équilibre dans la solidarité. On le trouve dans les 62 M€ consacrés au RSA et aux actions concentriques développées autour du RSA et qui ont en commun de conjuguer tous les moyens propres à favoriser une réelle insertion à objectif professionnel. Les 1800 contrats aidés que nous allons signer en 2010, les conventions partenariales que nous renouvelons en les enrichissant avec la Région, participent à ce mouvement. Quand nous apportons notre contribution aux contrats tremplins nous attendons un engagement fort en faveur de la formation professionnelle des allocataires du RSA. C'est ce que j'appellerai une réciprocité positive. Elle est plus que jamais nécessaire avec la progression déjà constatée du nombre d'allocataires consécutive à l'accélération du chômage au cours de l'année écoulée.

Dans le déploiement d'une politique solidaire qui identifie la force de notre engagement, 2010 sera aussi l'année de la construction du nouveau Foyer de l'Enfance et du Centre Maternel. A l'autre bout de la vie, si je puis dire, nous aurons à approuver le nouveau Schéma départemental des personnes âgées pour les cinq prochaines années au cours desquelles devrait être réaffirmée et renforcée la démarche qui favorise le maintien à domicile et repousse le plus tard possible le moment délicat où l'admission en établissement devient la seule alternative raisonnable.

Je souhaite aussi profiter de cette session plénière pour réaffirmer ma totale confiance et la vôtre, mes chers collègues, à nos services de la protection de l'enfance, bouleversés comme nous l'avons tous été par le décès de la petite Marina. Nous allons consolider notre dispositif, particulièrement dans le domaine du traitement et de l'évaluation des informations préoccupantes en intensifiant notre travail dans une démarche encore plus partagée avec l'ensemble de nos partenaires.

Le choix délibéré d'un investissement volontaire nous le retrouvons encore dans le budget de l'éducation avec un programme de travaux dans les collèges fixé à une hauteur jusque là inconnue lors d'un BP, soit 17 M€. C'est une augmentation de 50 % sur 2008 et cela représente plus que la totalité des inscriptions budgétaires prises au cours de l'année 2009. C'est une attente et une satisfaction. Une attente parce que le parc immobilier des 58 collèges publics constitue un ensemble considérable qui requiert un effort permanent de modernisation et d'adaptation aux normes contemporaines. Et une satisfaction que j'ai pu

vérifier auprès des équipes éducatives lors des inaugurations multiples, au Mans comme à l'extérieur de l'agglomération, auxquelles j'ai participé tout au long de cet automne.

Les collèges verront aussi arriver progressivement les Espaces Numériques de Travail dont nous avons suscité l'introduction à partir de l'expérience positive du département du Rhône. Depuis, le Rectorat a décidé de généraliser cette offre d'applications nouvelles à l'ensemble des collèges et des lycées de la Région. Pour nous c'est un effort de plus de 1 M€, soit pratiquement trois fois ce que nous consacrons en 2009 à l'environnement informatique des collèges en dehors du renouvellement du parc de matériels. Et 2010 sera également l'année de lancement de la nouvelle Maison départementale des Sports qui accueillera, à peu près un an plus tard, deux fois plus de comités départementaux que ceux qui sont actuellement « logés » rue Paul Courboulay, soit à terme quelques 40 comités.

C'est une opération à la mesure de la pratique sportive des sarthois qui sont aujourd'hui près de 120 000 à posséder une licence de club, soit plus d'un sarthois sur cinq.

J'ai incidemment évoqué les transports au début de mon propos. Sans y revenir dans l'immédiat, je souhaitais quand même signaler qu'au-delà du dispositif Mobili'Tis dont chacun connaît le succès, nous aurons tout prochainement quatre nouvelles lignes TIS qui seront entièrement desservies par des véhicules adaptés aux personnes à mobilité réduite. C'est donc bientôt la moitié des cars TIS qui seront ainsi rendus accessibles.

Le budget des routes s'inscrit dans la programmation que nous avons établie pour les dix prochaines années. Les deux années qui s'achèvent ont été marquées par la forte mobilisation budgétaire exigée par le doublement de la rocade nord. L'avenir sera marqué par le retrait de la Région qui supprime purement et simplement ses programmes routiers. C'est ainsi que la disparition des SRIR en particulier pèsera nécessairement sur le volume d'opérations que nous serons amenés à engager. Le transfert des routes nationales étant par ailleurs réalisé, nous ne pourrons donc à l'avenir que compter sur nous-mêmes.

Mais pour la première fois en 2010 il vous est également proposé d'approuver le budget du parc de l'équipement qui devient parc départemental après transfert opéré par la loi du 26 octobre 2009. Comme ce fut le cas avec le transfert des agents qui a accompagné la départementalisation des routes nationales, les ouvriers du parc et des ateliers sont mis à

disposition du Département en attendant de faire jouer le droit d'option qui leur sera proposé en 2011. Mais dès aujourd'hui, en votre nom à tous, je leur souhaite la bienvenue dans notre collectivité.

Après une campagne budgétaire 2009 qui aura mobilisé une enveloppe record de 7,5 M€ du fait des inscriptions successives lors du BS et des DM, nous devons maintenir dans le domaine de l'assainissement un niveau d'engagement élevé, soit 3 M€ dès ce BP. En conformité avec la priorité que nous avons réservée aux unités de traitement, nous devrions pouvoir ainsi satisfaire les demandes les plus importantes, celles qui correspondent aux collectivités de plus de 2 000 équivalents habitants.

Par ailleurs l'approbation unanime du PEDMA intervenait comme une première étape qui doit être suivie de la préparation d'un plan départemental de prévention en partenariat avec l'ADEME. C'est tout le sens et le contenu de la convention que nous signerons demain avec l'Agence et la Préfecture de Région.

Enfin, la richesse et la diversité de nos actions et de nos apports en faveur d'une politique culturelle ambitieuse estampillent les rapports qui vous sont soumis. Tout en restant au générique de cette partition culturelle, je ne pouvais passer sous silence une première toute récente (au JO le 19/11/2009), à savoir l'attribution à un musée installé en milieu rural du label « Musée de France ». Il s'agit bien sûr de l'Espace Faïence de Malicorne. C'est aussi l'occasion pour moi de saluer ce qui vaut reconnaissance de tout le travail, l'abnégation et la ténacité de notre collègue Chantal ALBAGLI dont l'Espace Faïence est un peu l'enfant. Et comme je souhaite que cette première ne reste pas sans lendemain, j'ai déjà engagé une procédure identique, mais que je sais longue, en faveur du Musée des 24 Heures du Mans.

En conclusion, naturellement –et comment en serait-il autrement?– nous n'échappons pas comme toutes les collectivités à l'impact de la crise économique sur nos finances. Peut-être un peu plus que certains, peut-être un peu moins que d'autres. Des voix dans cette assemblée s'appliquent avec méthode chaque année à vouloir démontrer que nos marges de manœuvre sont inexistantes, que notre endettement ne nous permet pas de repousser encore plus loin les limites de notre action. Et bien je réponds d'abord que ce budget, certes difficile à construire car nous ne sommes plus à l'ère de l'abondance, dément ce discours négatif. D'ailleurs le Président de l'ADF qui lorsqu'il s'abstient de

transformer l'association en officine politique, prend de bonnes initiatives a justement organisé la semaine dernière une rencontre réunissant les Présidents des Départements qui connaissent une situation financière particulièrement tendue. Il a retenu comme critère la capacité de désendettement, l'effort fiscal et la rigidité des dépenses. Il a ainsi recensé 24 Départements de toutes sensibilités. Je vais décevoir nos pourfendeurs, la Sarthe ne figure pas parmi ceux-là. Je m'en réjouis pour toutes les raisons que vous imaginez et j'ai la faiblesse de penser que le sérieux de notre gestion n'y est peut-être pas étranger.

Je tiens à remercier nos services, particulièrement la Direction des Finances, qui, dans un contexte d'exécution budgétaire difficile, ont su « remonter le temps » et nous permettre de débattre aujourd'hui, avec près de deux mois d'avance par rapport au calendrier habituel, du budget 2010.

NB... Enfin pour véritablement conclure, le Président dira quelques mots sur Mme NICOLAS et M. EVRARD.